



## Remboursement des indemnités de remboursement anticipés

Par **sdmc24**, le **12/06/2012** à **20:16**

Bonjour,

Ayant vendu notre maison, nous souhaitons rembourser notre prêt par anticipation.

Mon conjoint (co-contractant du prêt) et moi étions tous les 2 en CDI lors de l'achat. Malheureusement, mon conjoint a été licencié en 2009. Depuis donc 3 ans il est en CDD (2 ans dans un hôpital et depuis 1 an dans un autre). L'établissement où il est actuellement va mal et la situation est très risqué pour les CDD, nous avons donc décidé de vendre pour ne pas se retrouver avec un crédit non remboursable.

J'ai vu que lors de la perte d'emploi de l'un des contractants les IRA pouvaient être supprimés, sommes nous dans ce cas au vue de la situation que je viens de vous exposée?

Merci